**Nouveau Directoire pour la catéchèse : rendre l'Évangile toujours actuel**

Le conseil pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation a rendu public ce jeudi le nouveau Directoire pour la catéchèse. Il succède au Directoire catéchétique général de 1971 et au Directoire général pour la catéchèse de 1997. Ce long document a été approuvé par le Pape François le 23 mars dernier.

**Vatican News**

Présenté ce jeudi 25 juin en salle de presse du Saint-Siège par Mgr Rino Fisichella, le président du conseil pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation, ce nouveau Directoire pour la catéchèse est un long document de 300 pages, divisé en trois parties et douze chapitres. Le lien étroit entre l'évangélisation et la catéchèse est la particularité du nouveau Directoire qui souligne l'union entre la première annonce et la maturation de la foi, à la lumière de la culture de la rencontre. Cette particularité - explique-t-on - est d'autant plus nécessaire face à deux défis de l'Église à l'époque contemporaine : la culture numérique et la mondialisation de la culture.

**Le baptisé est un missionnaire**

Approuvé par le Pape François le 23 mars 2020, mémoire liturgique de saint Turibe de Mogrovejo qui, au XVIe siècle, a donné une forte impulsion à l'évangélisation et à la catéchèse, ce document rappelle que tout baptisé est un disciple missionnaire et que l'engagement et la responsabilité sont nécessaires pour trouver de nouveaux langages avec lesquels communiquer la foi.

On peut agir selon trois principes de base : le témoignage, car *«l'Église ne naît pas du prosélytisme, mais de l'attraction»* ; la miséricorde, catéchèse authentique qui rend crédible l'annonce de la foi ; et le dialogue, libre et gratuit, qui n'oblige pas mais qui, à partir de l'amour, contribue à la paix. Ainsi, explique le Directoire, la catéchèse aide les chrétiens à donner un plein sens à leur vie.

Dans sa première partie, intitulée *«La catéchèse dans la mission évangélisatrice de l’Église»*, le texte s'attarde en particulier sur la formation des catéchistes : pour être des témoins crédibles de la foi, ils devront *«être catéchistes avant de faire les catéchistes»* et donc travailler avec gratuité, dévouement, cohérence, selon une spiritualité missionnaire qui les éloigne de la *«fatigue pastorale stérile»* et de l'individualisme.

Les enseignants, éducateurs, témoins, catéchistes devront accompagner avec humilité et respecter la liberté des autres. En même temps, il faudra *«être vigilant avec détermination afin que toute personne, en particulier les mineurs et les personnes vulnérables, puisse se voir garantir une protection absolue contre toute forme d'abus»*. Les catéchistes sont également invités à adopter un *«style de communion»* et à faire preuve de créativité dans l'utilisation des outils et des langues.

**La famille, premier lieu de la catéchèse**

Dans la deuxième partie du Directoire, intitulée *«Le processus de la catéchèse»*, l'importance de la famille apparaît clairement : sujet actif d'évangélisation et lieu naturel pour vivre la foi de manière simple et spontanée, elle offre une éducation chrétienne *«plus témoignée qu'enseignée»*, à travers un style humble et compatissant. Face aux situations irrégulières et aux nouveaux scénarios familiaux présents dans la société contemporaine, l'Église nous appelle donc à accompagner dans la foi avec proximité, écoute et compréhension, pour redonner confiance et espoir à tous.

L'inclusion, l'acceptation et la reconnaissance sont les mots clés de la catéchèse également envers les personnes handicapées : témoins des vérités essentielles de la vie humaine, elles doivent être accueillies comme un grand cadeau, tandis que leurs familles méritent *«respect et admiration»*. Une autre catégorie particulière est celle des migrants qui, loin de leur pays d'origine, peuvent connaître une crise de foi : pour eux aussi, la catéchèse doit être axée sur l'acceptation, la confiance et la solidarité, afin qu'ils puissent être soutenus dans la lutte contre les préjugés et les graves dangers auxquels ils peuvent être confrontés, comme la traite des êtres humains.

Le document considère ensuite les prisons comme une *«authentique terre de mission»* : pour les prisonniers, la catéchèse sera l'annonce du salut en Christ et l'écoute attentive qui montre le visage maternel de l'Église. L'option préférentielle pour les pauvres est également centrale : dans ce domaine, la catéchèse doit éduquer les gens à la pauvreté évangélique, promouvoir la culture de la fraternité et susciter l'indignation des fidèles face aux situations de misère et d'injustice.

**Paroisses et écoles, lieux de formation**

Dans la troisième partie, consacrée à la *«Catéchèse dans les Églises particulières»*, apparaît surtout le rôle des paroisses, définies comme *«exemples d'apostolat communautaire»* et capables d'une catéchèse créative, *«ouverte»* aux expériences des personnes. Quant aux écoles catholiques, elles sont invitées à passer de l'école-institution à l'école-communauté de foi, avec un projet éducatif basé sur les valeurs de l'Évangile. Dans ce contexte, un paragraphe est consacré à l'enseignement de la religion qui - il est souligné - est distinct mais complémentaire de la catéchèse. *«Le facteur religieux est une dimension de l'existence et ne doit pas être négligé»*, dit le Directoire ; par conséquent, *«c'est un droit des parents et des élèves»* de recevoir une formation intégrale qui tient également compte de l'enseignement de la religion.

Les secteurs spéciaux pour la catéchèse sont ensuite ceux de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux avec le judaïsme et l'islam : en ce qui concerne le premier point, le Directoire souligne comment la catéchèse doit *«susciter le désir d'unité»*parmi les chrétiens, pour être*«un instrument crédible d'évangélisation»*. En ce qui concerne le judaïsme, elle appelle à un dialogue qui lutte contre l'antisémitisme et promeut la paix et la justice, tandis que face au fondamentalisme violent que l'on peut parfois trouver dans l'Islam, l’Église appelle à éviter les généralisations superficielles, en favorisant la connaissance et la rencontre avec les musulmans. En tout cas, dans un contexte de pluralisme religieux, la catéchèse doit *«approfondir et renforcer l'identité des croyants»*, en favorisant leur élan missionnaire par le témoignage et le dialogue *«amical et cordial»*.

**Le défi du numérique**

La réflexion du Directoire se déplace sur la culture numérique qui est aujourd'hui perçue comme *«naturelle»*, au point de changer le langage et les hiérarchies de valeurs à l'échelle mondiale. Riche en aspects positifs (par exemple, il enrichit les compétences cognitives et favorise une information indépendante pour protéger les personnes les plus vulnérables), le monde numérique a aussi un *«côté sombre»* : il peut apporter la solitude, la manipulation, la violence, la cyberintimidation, les préjugés, la haine. Sans oublier l'attitude presque *«idéaliste»* que l'on peut avoir vis-à-vis, par exemple, d'un moteur de recherche.

Dans ce domaine, la catéchèse devra donc éduquer à lutter contre la *«culture de l'instantané»*, dépourvue de hiérarchies de valeurs et incapable de distinguer la vérité et la qualité. Les jeunes, surtout, doivent être accompagnés dans leur recherche d'une liberté intérieure qui les aidera à se différencier du *«troupeau social»*. *«Le défi de l'évangélisation implique celui de l'inculturation dans le continent numérique»*, dit le Directoire, en rappelant l'importance d'offrir des espaces d'expérience de foi authentique, capables de fournir des clés d'interprétation pour des thèmes forts comme l'affectivité, la justice et la paix.

**Bioéthique, science et technologie**

Le document s'attarde également sur la science et la technologie. Réaffirmant qu'elles sont au service de la personne et qu'elles doivent être orientées vers l'amélioration des conditions de vie de la famille humaine, il nous invite à clarifier les conflits apparents entre la science et la foi et à valoriser le témoignage des scientifiques chrétiens, exemple d'harmonie et de synthèse entre les deux. Une réflexion distincte doit au contraire être menée pour la bioéthique : partant de l'hypothèse que *«tout ce qui est techniquement possible n'est pas moralement admissible»*, il faudra distinguer les interventions thérapeutiques des manipulations, et prêter attention à l'eugénisme et à la discrimination qu'il entraîne.

Sur la dénomination de *«genre»*, il est rappelé que l’Église accompagne *«toujours et en toute situation»*, sans juger, les personnes qui vivent des situations complexes et parfois conflictuelles. Cependant, *«du point de vue de la foi, la sexualité n'est pas seulement un fait physique, mais est une valeur confiée à la responsabilité de la personne»*, *«une réponse à l'appel originel de Dieu»*.

Dans le domaine de la bioéthique, les catéchistes auront donc besoin d'une formation spécifique qui part du principe du caractère sacré et inviolable de la vie humaine et qui contraste avec la culture de la mort. A cet égard, le Directoire condamne la peine de mort, définie comme *«une mesure inhumaine qui humilie la dignité de la personne»*.

Parmi les autres thèmes abordés par le document figure l'appel à une *«conversion écologique profonde»* à promouvoir par une catéchèse attentive à la sauvegarde de la Création et inspirant une vie vertueuse, loin du consumérisme. On encourage aussi fortement un engagement social actif de la part des catholiques pour agir en faveur du bien commun. En ce qui concerne le monde du travail, il y a un appel à l'évangélisation selon la Doctrine sociale de l'Église, avec une attention particulière à la défense des droits des plus faibles. Enfin, les deux derniers chapitres du Directoire portent sur les catéchismes locaux, avec les indications relatives à l'obtention de l'approbation du Siège Apostolique, et sur les organismes au service de la catéchèse, y compris le Synode des évêques et les conférences épiscopales.